



DUERP
Expert

CHECKLIST DUERP EXPERT

**LES 12 POINTS ESSENTIELS
POUR VERIFIER
VOTRE CONFORMITE**

RESSOURCE GRATUITE

duerp.expert
contact@duerp.expert

COMMENT UTILISER CETTE CHECKLIST ?

Cette checklist vous permet d'évaluer rapidement si votre Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) est conforme aux principales obligations réglementaires.

Mode d'emploi :

- Lisez chaque point attentivement.
- Cochez OUI ou NON en toute honnêteté.
- Ne cherchez pas à "bien répondre" : l'objectif est d'identifier votre situation réelle, pas d'obtenir un résultat parfait.

Dès qu'un point est coché NON, votre DUERP présente un risque de non-conformité sur l'élément concerné.

Cette checklist a été conçue pour être :

- accessible, sans connaissances juridiques préalables,
- rapide à compléter,
- sans obligation d'action immédiate.

Vous pouvez compléter cette checklist directement sur votre ordinateur (PDF interactif) ou l'imprimer si vous le souhaitez. Elle vous permet simplement de faire le point, clairement et efficacement, avant toute démarche de mise à jour ou d'accompagnement.

COMMENT INTERPRETER VOS REONSES ?

0 à 1 NON : votre DUERP semble globalement conforme

2 à 4 NON : votre DUERP présente des fragilités

5 NON ou plus : votre entreprise est exposée en cas de contrôle ou d'accident

Si plusieurs points sont cochés NON, un accompagnement professionnel permet de sécuriser votre DUERP et de gagner du temps sur les actions prioritaires.

CHECKLIST DUERP EXPERT

Les 12 points essentiels pour vérifier votre conformité

1 Un DUERP existe bien par écrit :

- OUI NON

Le DUERP existe sous forme écrite (papier ou numérique) et peut être présenté immédiatement en cas de contrôle.

2 Le DUERP est adapté à l'activité réelle de l'entreprise :

- OUI NON

Le document décrit précisément :

- l'activité réelle
- les tâches effectuées au quotidien
- l'environnement de travail

Un DUERP générique ou pré-rempli est considéré comme non conforme.

3 Les situations de travail correspondent à la réalité terrain :

- OUI NON

Ce qui est écrit dans le DUERP correspond réellement à ce qui se passe au quotidien.

4 Les salariés ont été consultés :

- OUI NON

Les salariés (ou leurs représentants lorsqu'ils existent) ont été associés à la démarche (questionnaire, échanges, retours d'expérience) afin de tenir compte du travail réel et des situations à risque.

Point clé d'une démarche de prévention efficace.

5 Tous les risques professionnels ont été identifiés :

OUI NON

Y compris : risques physiques (chutes, manutention, postures) outils, machines, produits utilisés risques psychosociaux (stress, charge mentale, isolement...) risques climatiques (chaleur extrême, canicule, froid)

6 Les risques sont évalués et hiérarchisés :

OUI NON

Les risques sont classés selon leur gravité et leur probabilité, et non simplement listés.

7 Les différences d'exposition femmes/ hommes sont prises en compte (si concerné) :

OUI NON NON CONCERNÉ

Lorsque c'est pertinent, le DUERP tient compte : des postes occupés des contraintes physiques ou organisationnelles de l'adaptation des équipements (EPI, postes, grossesse...)

Ce point est très souvent oublié dans les TPE.

8 Les accidents et incidents passés ont été analysés et pris en compte :

OUI NON NON CONCERNÉ

9 Un plan d'actions de prévention est défini :

OUI NON

Pour chaque risque prioritaire, le DUERP prévoit : une action de prévention, un responsable et un délai.

Sans plan d'actions, le DUERP est incomplet.

10 La méthode d'évaluation des risques est expliquée :

OUI NON

Le DUERP précise clairement comment les risques ont été identifiés et évalués.

11 Un responsable du suivi du DUERP est identifié :

OUI NON

Une personne est clairement désignée pour assurer le suivi et les mises à jour du DUERP.

12 Le DUERP est à jour, accessible et archivé :

OUI NON

Mis à jour au moins une fois par an et après tout changement important
Facilement accessible en cas de contrôle Les anciennes versions sont conservées.

ET MAINTENANT ?

Si cette checklist met en évidence un ou plusieurs points "NON", c'est une situation très fréquente dans les TPE.

Deux possibilités s'offrent à vous:



Continuer seul,
avec un risque d'erreurs et
de non-conformité



Déléguer votre DUERP à un
expert, rapidement et en
toute sérénité

DUERP Expert vous accompagne de A à Z, simplement et efficacement.
Découvrez les offres sur www.duerp.expert